Résumé des Garanties et Tarifs

Anciens salariés

VOTRE CONTRAT COLLECTIF SANTÉ

Votre ancien employeur a négocié un contrat collectif santé chez PREDICA, filiale de Crédit Agricole Assurances.
En plus de votre adhésion à la complémentaire santé, vous pouvez en faire bénéficier vos enfants et votre conjoint en tant qu'ayants droit.

Les tarifs de votre complémentaire santé

Cotisation	Socle GP690
Cotisation mensuelle en euros à partir du 1er janvier 2025	
Assuré – Année 1	~~75,51 €~~
Assuré – Année 2	~~94,39 €~~
Assuré – Année 3	~~113,27 €~~
Assuré – Année 4 et Plus	146,20 €
Conjoint	146,20 €
Enfant (gratuit à partir du 3ème)	33,30 €

Les garanties de votre complémentaire santé

Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale

Garanties	ASSIETTE	Socle
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, PSYCHIATRIE ET HOSPITALISATION À DOMICILE		
Honoraires		
Forfait hospitalier journalier (sans limitation de durée)	FR / Jour	100 % FR
Consultations et actes techniques - Chirurgicales		
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	220 % BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200 % BR
Consultations et actes techniques – Autres que Chirurgicales		
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	220 % BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200 % BR
Prestations hospitalières		
Frais de séjour établissements conventionnés	BR / Acte	220 % BR
Frais de séjour établissements non conventionnés	BR / Acte	220% BR
Franchise hospitalière actes lourds (actes lourds supérieurs à 120 €)	FR / Acte	100 % FR
Chambre particulière – Sans limitation de durée, sauf 60 jours par année civile en psychiatrie et à 90 jours par année civile pour les hospitalisations en soins de suite et de réadaptation et en centres de convalescence	Euros / Jour	75 €
Chambre ambulatoire – Sans limitation de durée, sauf 60 jours par année civile en psychiatrie et à 90 jours par année civile pour les hospitalisations en soins de suite et de réadaptation et en centres de convalescence	Euros / Jour	30 €
Frais d'accompagnement (Enfant – 16 ans et ascendant + 70 ans)	Euros / Jour	30 €
Frais de télévision limités à 10 jours par séjour et 20 jours par an *(hors chirurgie ambulatoire)*	Euros / Jour	4 €

Résumé des Garanties et Tarifs

VOTRE CONTRAT COLLECTIF SANTÉ (SUITE)

Garanties	ASSIETTE	Socle
SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux		
Honoraires pour les médecins généralistes ou spécialistes (consultations, visites et soins)		
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	245% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR
Honoraires pour des actes techniques médicaux dont radiologie		
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	245% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR
Médicaments		
Médicaments à service médical rendu majeur ou important et service médical rendu modéré	BR / Acte	100% BR
Médicaments à service médical rendu faible	BR / Acte	100% BR
Produits pharmaceutiques prescrits non remboursés par la Ss. achetés en officine exclusivement (sur prescription médicale)	Euros / An	100 €
Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale		
Sevrage tabagique prescrit non remboursé par la Sécurité sociale		
Matériel médical		
Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale	BR / Acte	200% BR
Supplément pour les prothèses et implants capillaires et mammaires (inscrite sur liste ALD)	Euros / An	150 €
Supplément orthopédie, fauteuil roulant, appareillage	Euros / An	380 €
Honoraires paramédicaux	BR / Acte	150% BR
Analyses et examens de laboratoire	BR / Acte	150% BR
Transport remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR
Séances d'accompagnement psychologique remboursées par la sécurité sociale dans le cadre du dispositif prévu à l'article L.162-58 du code de la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR
Activités de télésurveillance médicale remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR
OPTIQUE		
Equipements 100% Santé*[(1)]		
Monture	FR / Acte	100% FR
Verres	FR / Acte	100% FR
Prestation d'appairage	FR / Acte	100% FR
Prestation d'adaptation	FR / Acte	100% FR
Equipements hors 100% Santé – 16 ans et plus		
Monture	Euros / Monture	100 €
Verre simple[(2)]	Euros / Verre	105 €
Verre Complexe[(2)]	Euros / Verre	240 €
Verre Hyper-complexe[(2)]	Euros / Verre	240 €
Prestation d'adaptation (par équipement)	Euros / Acte	100% BR
Equipements hors 100% Santé – moins de 16 ans		
Monture	Euros / Monture	100 €
Verre simple[(2)]	Euros / Verre	90 €
Verre Complexe[(2)]	Euros / Verre	225 €
Verre Hyper-complexe[(2)]	Euros / Verre	225 €
Prestation d'adaptation (par équipement)	Euros / Acte	10 €
Autres prestations optiques		
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale[(3)]	BR / Acte + Euros / An	60% BR + 280 €
Forfait d'adaptation des lentilles	Euros / An	50 €
Equipement basse vision (loupes – verres prismatiques – agrandisseurs de vision)	Euros / An	60 €
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	Euros / Œil / An	500 €

Résumé des Garanties et Tarifs

VOTRE CONTRAT COLLECTIF SANTÉ (SUITE)

Garanties	ASSIETTE	Socle
DENTAIRE		
Soins et prothèses 100% Santé[1] [4]		
Soins	FR / Acte	100% FR
Prothèses	FR / Acte	100% FR
Soins et prothèses hors 100% Santé [4]		
Soins - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre		
Consultations, Inlay Onlay	BR / Acte	150% BR
Prothèses - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre **		
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	400% BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	BRR / Acte	200 % BRR
Autres prestations dentaires		
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	325% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	BRR / Acte	200 % BRR
Implantologie, actes dentaires non pris en charge par le RO et actes dentaires hors nomenclature	Euros / An	1 000 €
Parodontologie et endodontie non remboursées par la Sécurité sociale		
AIDES AUDITIVES		
Equipements 100% Santé[1]		
Aide auditive pour les assurés quel que soit leur âge	FR / Oreille	100% FR
Equipements hors 100% Santé		
Forfait piles remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20ème anniversaire	BR / Acte + Euros / Oreille	100% BR + 300 €
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20ème anniversaire	BR / Acte + Euros / Oreille	100% BR + 450 €
AUTRES SOINS		
Médecine douce		
Séances d'ostéopathie, acupuncture, étiopathie, chiropractie, shiatsu, réflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, micro kinésithérapie, homéopathie, ergothérapie, kinésiologie *(Uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue)*	Euros / Séance limité en Séance / An	50 € / Séance limité à 4 séances / An
Séances de psychologue ou de neuropsychologue, psychomotricien	Euros / Séance Limité en Séance / An	50 € / Séance Limité à 4 séances / An
Séances de podologue ou de pédicure	Euros / An	30 €
Séances de diététicien ou nutritionniste	Euros / An	50 €
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale		
Soins	BR / Acte	100% BR
Transport et hébergement	Euros / An	150 €
Fécondation in-vitro	Euros / An	160 €
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	60 €
Examens de la femme (échographie, mammographie, amniocentèse) non remboursés par la Sécurité sociale et sur prescription médicale	Euros / An	150 €
Forfait féminin (tests, aide à la procréation, contraception) sur prescription médicale	Euros / An	120 €
Actes de prévention (Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)	BR / Acte	100% BR
SERVICES		
Réseau de Soins	Carte Blanche	Inclus
Assistance Hospitalisation, Maladies Redoutées, Consultation à distance, 2nd avis	Europ Assistance	Inclus

Tels que définis réglementairement (1) : Dans la limite des prix limites de vente au public (2) : Selon définition des Conditions Générales et de la Notice d'information (3): Prise en charge à hauteur du TM pour les lentilles remboursables après consommation du forfait (4) : Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maitrisé seront pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation fixés.

BR : Base de Remboursement / FR : Frais Réels / TM : Ticket Modérateur / BRR : Base de Remboursement Reconstituée

Résumé des Garanties et Tarifs

Vos contacts

Par téléphone

04 94 18 50 40
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 à 12H30 ET
DE 13H30 à 17H00
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)

Via votre application « Ma Santé »

Via votre Espace Assuré en ligne

espace.ca-masante.fr

Par courrier

CENTRE DE GESTION CREDIT AGRICOLE
ASSURANCES
78 COURS LAFAYETTE
CS 60521
83041 TOULON cedex 9

Document non contractuel. Décembre 2024

Contrat assuré par :
- PREDICA – Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances – Entreprise régie par le Code des assurances – S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
- LA MUTUELLE VERTE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 309 104 099, dont le siège social est au 78 cours Lafayette - CS 60521 - 83041 Toulon Cedex 9.

Composition : Art'6 – Crédit photo : Istock.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

la mutuelle verte